

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MAI 2018**

Délibération
n° 2018.05.175

**Délégation du droit
de préemption urbain
sur le territoire de la
commune de Soyaux
: modification n°3**

LE VINGT QUATRE MAI DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 mai 2018**

Secrétaire de séance : Gilbert CAMPO

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Philippe LAVAUD, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN à Philippe VERGNAUD, Michel BUISSON à Eric SAVIN, Bernard CONTAMINE à Jean-François DAURE, Pascal MONIER à Elisabeth LASBUGUES, Christophe RAMBLIERE à Michaël LAVILLE, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER

Excusé(s) :

Catherine BREARD, Jean-Marc CHOISY

STRATEGIE FONCIERE

Rapporteur : **Monsieur VEAUX****DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE DE SOYAux : MODIFICATION N°3**

Par délibération n°105 du 26 mars 2015, le conseil communautaire a institué le droit de préemption urbain (DPU) et déterminé les zones pour lesquelles GrandAngoulême s'offre la possibilité d'exercer ce droit.

Par délibération n°121 du 26 mars 2015, modifiée par délibération n°314 du 15 octobre 2015, le conseil communautaire a délégué ce droit à la commune de Soyaux sur son territoire afin de lui permettre de mettre en œuvre ses projets et son PLU.

Cette délégation concernait notamment le secteur du projet du « Pétureau ».

Ensuite, par convention approuvée par délibération n°354 du conseil communautaire du 15 octobre 2015, modifiée par délibération n°366 du 15 décembre 2015, la commune de Soyaux, l'Etablissement Public Foncier (EPF) Nouvelle Aquitaine et GrandAngoulême ont défini le cadre et les modalités de leur collaboration en vue de la mise en œuvre du projet d'action foncière pour le développement de l'offre de logements en densification et en renouvellement urbain au « Pétureau » en définissant un périmètre de réalisation.

Enfin, par l'avenant n°1 à la convention approuvée par délibération n°380 du conseil communautaire du 15 décembre 2016, un périmètre de veille autour de cette dent creuse du Pétureau doit permettre de saisir les opportunités en complément ou en substitution des biens en périmètre de réalisation.

La convention prévoit expressément que, sur les périmètres du projet, l'EPF Nouvelle Aquitaine se verra déléguer le droit de préemption urbain.

C'est pourquoi, il convient de retirer aux différents bénéficiaires la délégation du droit de préemption urbain sur les périmètres du secteur du « Pétureau » comme indiqué dans l'annexe jointe et de la confier à l'EPF Nouvelle Aquitaine.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 15 mai 2018,

Je vous propose :

DE RETIRER la délégation du droit de préemption urbain donnée aux différents délégataires sur les périmètres du secteur du « Pétureau » délimités dans l'annexe;

DE DELEGUER à l'Etablissement public foncier de Nouvelle Aquitaine le droit de préemption urbain sur les parcelles en annexe des périmètres de ce même secteur ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous actes et documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :**01 juin 2018**Affiché le :**01 juin 2018**



PL